

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025032102

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 21 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène à BON Françoise, TISSOT Christian à ROSSETTI-COCHEME Sandrine, GUILBERT Agnès à BRUNIER Thierry, BERLIOZ Pascaline à MIBORD Josiane, NANTET Laetitia à RICHIER Maryse,

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith, CANET Laurent,

Date de la Convocation : 14 mars 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24

Madame ROSSETTI-COCHEME Sandrine est élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2024 – Budget général

Le Maire propose aux membres du conseil municipal une reprise définitive des résultats dégagés par le compte financier unique 2024 du budget principal afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2025.

	RECETTES	DEPENSES
002 – Résultat de fonctionnement reporté	764 569.80 €	
001 – Résultat d'investissement reporté	333 318.61 €	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	3 211 062.13 €	

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,

Vu, les instructions budgétaires M57,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la reprise des résultats 2024 et l'affectation proposée au budget 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,




André POINTET